



LE SECTEUR DE LA SANTÉ AU MAROC

Actualisation au 14 septembre 2007

© MINEFI – DGTPE

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Panorama du secteur

Déséquilibre toujours prononcé entre le Maroc des villes et celui des campagnes

Un budget grevé par les charges de fonctionnement

En dépit des progrès enregistrés depuis quelques années, le secteur de la santé au Maroc présente toujours autant de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural et n'a pas suivi l'évolution exigée par l'accroissement de la population et des besoins en santé et en prévention sanitaire.

En 2007, Le budget alloué au Ministère de la Santé représente 5,5 % du budget de l'Etat (contre 5% en 2006 et 7% dans les années 1970). Pour 2007, le budget du Ministère Santé s'élève à **7,374 MdDH** répartis en 4,64 MdDH au titre des dépenses de personnel, 1,41 MdDH pour les dépenses de matériel et dépenses diverses et 1,311 MdDH en dépenses d'investissements. Comparé à des pays à développement économique similaire, la dépense globale de santé est faible. A titre d'exemple, le niveau des dépenses dans ce domaine s'élève à 8% du budget de l'Etat en Tunisie.

Démographie et santé

Au dernier recensement de septembre 2004, le Maroc comptait 29 891 708 habitants. Le taux d'accroissement démographique annuel moyen était de 1,4% en 2005 contre 2,1% entre 1982 et 1994.

- Le Maroc enregistre une baisse de la fécondité et de la mortalité. Alors que l'indice synthétique de fécondité (ISF) s'élevait à 7 enfants par femme à la fin des années 70, celui-ci a fortement baissé, conséquence de l'utilisation croissante de la contraception, du recul de l'âge du mariage, de la régression de la polygamie, d'une tendance de plus en plus marquée pour le célibat et de l'élévation du niveau d'instruction.

- Malgré des indicateurs de santé qui se sont nettement améliorés ces dernières années, la mortalité infantile est encore élevée et la mortalité maternelle reste un problème majeur de santé publique. Celles-ci sont deux fois plus élevées dans les zones rurales que dans les régions urbaines.

Sigles :

MS : Ministère de la Santé

CNNS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

CNOPS : Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale

CRM : Croissant Rouge Marocain

AMO : Assurance Maladie Obligatoire

Indicateurs	Total urbain + rural	Source
Indice Synthétique de Fécondité (ISF) (nombre enfants par femme)	2,5	8
Taux Brut de Natalité (pour mille habitants)	20,1	2
Taux Brut de Mortalité (pour mille habitants)	5,5	2
Taux d'accroissement démographique (pour cent)	1,5	2
Quotient de Mortalité Infantile (pour mille naissances)	40	8
Quotient de Mortalité Juvénile (pour mille naissances)	7	8
Quotient de Mortalité Infanto Juvénile (pour 1000 naissances)	47	8
Quotient de Mortalité Néonatale (pour mille naissances)	27	8
Quotient de Mortalité Post-Néonatale (pour mille naissances)	13	8
Quotient de Mortalité Maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	227	8

Sources : Santé en chiffres 2005 - Service des Etudes et de l'Information Sanitaire SEIS

2 – projections de la population de 1994 à 2014, Direction de la Statistique, CERED, Ministère chargé de la population, Mars 1996

8 – Enquête sur la population et la santé familiale EPSF 2003-2004, MS, SEIS

Les maladies les plus fréquentes

Au Maroc, les maladies dites « de civilisation », caractéristiques de l'abondance de nourriture ou de l'excès de stress (cancer, maladies cardio-vasculaires, dépressions...), côtoient des maladies primitives qui se développent en raison de la pauvreté et de l'absence d'hygiène ou d'éducation sanitaire.

Principales causes de décès : affections de la période périnatale (8,1%), maladies de l'appareil circulatoire (18,1%), tumeurs (7,1%), maladies respiratoires (5,1%), maladies endocriniennes, nutritionnelles, métaboliques (5,8%), maladies infectieuses et parasitaires (4,7%)

Source : Indicateurs de santé 2003

Avec 26 269 cas en 2005 et 1.000 décès enregistrés annuellement, le Maroc reste l'un des pays les plus touchés au monde par la tuberculose pulmonaire. En 2005 on a enregistré 2221 cas de rougeole, 1099 cas de méningite et 1497 cas de fièvre typhoïde et para typhoïde. L'asthme est une maladie en pleine expansion au Maroc et on note une recrudescence des bronchites chroniques, affections respiratoires, conjonctivites dues à la pollution atmosphérique. Les autres maladies chroniques sont le diabète et l'insuffisance rénale. Le trachome persiste encore dans les régions du sud peu urbanisées.

Les maladies cardio-vasculaires sont en progression constante et environ 40.000 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque année au Maroc, dont seulement 20 % sont pris en charge (57,65 % des personnes touchées sont des femmes).

150 000 nouveaux cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) sont enregistrés par an au Maroc. On dénombre 804 cas de sida déclarés et entre 10 000 et 15 000 cas de séropositifs. La lèpre a fait sa réapparition (360 cas en 2001).

Les infrastructures

Le système de santé est structuré autour d'un secteur public et d'un secteur privé. Le MS a la pleine responsabilité de la politique de santé et des soins hospitaliers du secteur public et contrôle les conditions dans lesquelles le secteur privé peut intervenir

Il existe 3 types de statuts pour la gestion des hôpitaux :

- Les Etablissements autonomes (administrativement et financièrement).
- Les Services d'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) pour les dépenses de fonctionnement mais sous contrôle du Ministère de la Santé pour les dépenses d'investissement.
- Les Etablissements de Régie sous tutelle directe de l'Etat.

Début octobre 2007, la gestion déléguée des 13 polycliniques de la CNSS sera probablement confiée au groupe espagnol USP Hospitalares qui a remporté l'appel d'offres restreint lancé par la CNSS

La capacité en lits atteint 33 275 en 2005 dont 79% pour le secteur public (128 hôpitaux). Environ 5 500 lits sont dénombrés pour le secteur privé et 1700 lits pour les différentes caisses (CNSS-CNOPS-CRM). Cette capacité reste insuffisante. Elle est de 1 lit pour 903 habitants au niveau national, de 2 lits pour 1000 dans les zones les plus développées et de 0,1 pour 1000 dans les zones rurales.

La structure du système de soins s'articule en :

- Un réseau hospitalier qui comprend :
 - des hôpitaux de zones rurales
 - des hôpitaux
 - des hôpitaux régionaux
 - des hôpitaux nationaux
- Un réseau de soins de santé primaire comprenant :
 - des centres de santé
 - des dispensaires
 - des hôpitaux locaux
 - des unités ambulatoires
- Un secteur semi-public constitué :
 - des hôpitaux militaires
 - des polycliniques de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Un secteur privé :

Le secteur privé englobe tous les cabinets de consultation, de diagnostic ou de soins exerçant sous un régime libéral. Ce secteur s'est bien développé au cours des vingt dernières années, mais reste davantage localisé dans les grandes agglomérations urbaines et très rarement dans le milieu rural. Le Maroc compte aujourd'hui plus de 230 unités privées qui ne représentent toutefois que 15 % de la demande totale en matière d'équipements médicaux.

2005

Le personnel médical

	Sect. public	Sect. privé	Total.
Médecins	9544	7644	17188
Chirurgiens Denti	291	2256	2547
Pharmac.	157	7295	7452

25721 infirmiers de toutes catégories

A l'horizon 2020 il est prévu de former 3300 médecins par an.

En 2005, le Ministère de la Santé répertoriait 17188 médecins au Maroc, ce qui représente globalement un médecin pour 1757 habitants. La répartition des médecins sur le territoire reste inégale : 49,5% des médecins du secteur privé et 40,7% des médecins du secteur public sont concentrés dans les régions de Casablanca et de Rabat.

Casablanca compte 101 centres de santé, 85 cliniques, près de 2000 cabinets médicaux (sur les 5000 que compte le Royaume), près de 1000 pharmacies et environ 800 cabinets dentaires.

Le Maroc souffre d'un grave déficit en infirmiers bien que le nombre ait doublé depuis 1985 (un infirmier pour 1.115 habitants en 2005 contre un pour 2.700 en 1960).

Couverture sanitaire assurances

Dépense annuelle moyenne de soins médicaux en MAD

Milieu urbain	Milieu rural	ensemble
581,8	225	424

Source : Haut Commissariat au Plan Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000/2001 (nouvelle enquête prévue en 2008)

La couverture médicale devrait concerner environ 10 millions de Marocains d'ici 2008.

Depuis le début des années 80, les autorités réfléchissaient à l'extension de la couverture médicale. La loi 65/00 a été adoptée en décembre 2004 et les décrets d'application sur l'Assurance Maladie Obligatoire sont parus au J.O. du 18 août 2005. Dans les faits, l'AMO est finalement appliquée depuis le 1^{er} mars 2006 avec les premiers dossiers de remboursement déposés. Elle concerne aujourd'hui 5,4 millions de personnes (2,7 millions pour le public et 2,7 millions pour le privé).

Le régime d'assistance médicale aux personnes économiquement faibles (RAMED) constitue l'autre volet de la couverture médicale de base, il est fondé sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit de la population démunie qui est constituée par les personnes économiquement faibles et qui ne sont pas éligibles au régime de l'Assurance Maladie Obligatoire. Ainsi, le RAMED et l'AMO devraient bénéficier à 10 millions de personnes environ d'ici 2008, c'est-à-dire le tiers de la population marocaine.

L'industrie pharmaceutique

Le nouveau code de la pharmacie est disponible sur le Site de l'association marocaine de l'industrie pharmaceutique : www.amip.ma

L'industrie pharmaceutique joue un rôle économique et social important au Maroc puisqu'elle emploie aujourd'hui directement et indirectement près de 35000 salariés. Elle réalise entre 1 et 2 % du PIB national. Actuellement, le secteur pharmaceutique exporte en moyenne 8 à 10 % de sa production vers des pays européens, arabes, asiatiques ou encore africains.

Le financement des projets

Le montant prévu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour le cadre stratégique de coopération avec le Maroc est estimé à 2 millions de dollars pour 2008-2009

Les dons de divers pays (France, Japon, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis) viennent s'ajouter à ces financements

Plusieurs pays participent aux financements des actions et projets dans le domaine de la santé. Les fonds proviennent aussi bien de la coopération bilatérale que d'organisations internationales. Le montant de l'aide extérieure consacrée au secteur de la santé en 2004 était de 38,07 millions de dollars US, le principal bailleur restant l'Union Européenne avec un budget de 32,5 millions de dollars US. Cette aide concerne 3 projets importants : l'appui au processus de décentralisation de la gestion des services de santé ; l'institution du régime d'Assurance Maladie Obligatoire ; l'intégration sociale, économique et professionnelle des personnes handicapées dans la société marocaine. Le budget indicatif engagé pour 2008 par l'Union européenne dans le secteur santé est de 50 millions d'Euros.

Parmi les autres bailleurs actifs, on peut citer les agences des Nations Unies (OMS, FNUAP, PNUD, UNICEF) et le « SCAC » (Service de Coopération

et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France).

Les perspectives de développement du secteur

Le gouvernement s'est engagé dans une vaste réforme afin notamment de permettre l'accès des populations démunies aux infrastructures sanitaires de base et d'améliorer la qualité des services de soins. Les principales orientations stratégiques sont les suivantes :

Le gouvernement poursuit les efforts de mise à niveau du secteur.

- Instauration de la régionalisation,
- Mise à niveau des hôpitaux publics et amélioration de la qualité des prestations,
- Valorisation des ressources humaines,
- Mise en œuvre d'actions pérennes pour la prise en charge de certaines maladies chroniques,
- Poursuite du développement des programmes prioritaires de promotion de la santé,
- Elargissement de la couverture médicale,
- Mise en place d'une politique efficiente du médicament,
- Développement de la recherche en santé.

Pour en savoir plus, se reporter au Guide Répertoire « **Le marché des équipements médicaux au Maroc** » publié par Ubifrance en septembre 2006.

http://www.missioneco.org/maroc/documents_news.asp?V=7_PDF_8124720

Pour en savoir plus...

SALON

MEDICAL EXPO :
6 au 9 décembre 2007
OFEC CASABLANCA
Site : www.ofec.co.ma

Site web Sante :
www.sante.gov.ma

Site web Statistiques :
www.statistic-hcp.ma

Nouveau site du Haut Commissariat au Plan
www.hc.ma

Contacts utiles – Salons

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Direction de l'Équipement du Matériel

Directeur : M. Abdelhai LAGHMAM
7, Place Moulay Ali Cherif – RABAT
Tél. : +212 (0)37 76 48 75 – Fax : +212 (0)37 76 48 57
E-mail : alaghamam@sante.gov.ma

Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires

Directeur : M. Abdelali BELGHITI ALAOUI
4, rue Abou Fariss Al Marini (Ex Place Pietri) – RABAT
Tél. : +212 (0)37 20 81 68 – Fax : +212 (0)37 20 73 81
E-mail : abelghitiloui@sante.gov.ma

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS

DU MATERIEL BIO-MEDICAL

Angle rue de la Plage, Av. de la Plage – CASABLANCA
Tél. : +212 (0)22 35 05 49/22 35 06 78 – Fax : +212 (0)22 35 05 47
Président : M. Rachid EL BOURI
Société STERIFIL / Tél. : +212 (0)22 97 55 97

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de CASABLANCA (adresser les demandes à casablanca@missioneco.org).

Clause de non-responsabilité

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Auteur :

Mission Économique de Rabat
Adresse : 1, rue Aguelmane Sidi Ali
Rabat
MAROC
Rédigée par : Christiane DESCHAMPS
Revue par : Bruno ROQUIER-VICAT
Version originelle : septembre 2000
Version n°2 du 30 août 2002
Version n°3 du 10 août 2004
Version n°4 du 26 septembre 2005
Version n°5 du 11 septembre 2007